



Mission régionale d'autorité environnementale
ÎLE-DE-FRANCE

Le Président

ATTESTATION D'ABSENCE D'OBSERVATION

Je soussigné Philippe SCHMIT président de la mission d'Autorité environnementale pour l'Île-de-France (MRAe) atteste conformément à l'article 7 du règlement intérieur de la MRAe d'Île-de-France adopté le 9 août 2023 et publié au bulletin officiel du ministère de la transition écologique que l'avis relatif au plan local d'urbanisme (PLU) d'Avrainville dans le cadre de sa révision n'a pu être rendu dans les délais réglementaires.

Le service d'appui à la MRAe, relevant de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports, n'a pas été en mesure d'instruire ce dossier et de faire une proposition d'avis à la MRAe. Depuis novembre 2024, la MRAe n'exerçant, de fait, plus aucune autorité sur le service d'appui, notamment pour l'organisation de ses travaux, celle-ci n'a pas été en mesure de pallier la défaillance de ce service dans l'élaboration des avis. Cet avis est dès lors sans observation.

Fait à Paris le 29 mai 2025

Philippe SCHMIT

Président de la mission régionale d'Autorité environnementale d'Île-de-France

Courrier à Inspection générale de l'Environnement et du développement durable, MRAe IDF TS 31-52 Tour
Séquoia 92055 La Défense cedex ou philippe.schmit@developpement-durable.gouv.fr